



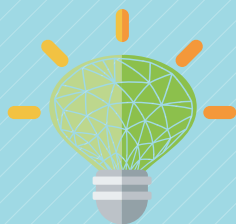
## Le programme LEADER en quelques mots...

Le programme européen **LEADER** (Liaison **E**ntre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale) contribue au développement des territoires ruraux en cofinçant des projets locaux portés par des acteurs publics ou privés.

Ces projets peuvent être très variés : création ou reprise d'entreprises, festivals, développement d'activités touristiques... Les projets financés doivent s'inscrire dans la stratégie de développement définie avec les acteurs locaux pour rendre le territoire plus attractif.

### 1,4 millions d'euros pour développer le territoire

Au vu des résultats du diagnostic territorial, le **G**roupe d'**A**ction **L**ocale (GAL) qui assure le pilotage du programme a décidé de concentrer les subventions sur :



- Objectif 1 : les actions de promotion du territoire
- Objectif 2 : les projets associatifs favorisant le lien social
- Objectif 3 : le développement d'activités touristiques
- Objectif 4 : la création d'activités économiques
- Objectif 5 : la coopération avec d'autres territoires

Le Pays Rethélois bénéficie d'une enveloppe de 1,4M€ pour financer ce type d'actions sur 2017-2020.

Les projets portés par des acteurs locaux qui rentrent dans la stratégie pourront, s'ils sont retenus, bénéficier d'un accompagnement individualisé gratuit et d'un financement LEADER.

# VOUS AVEZ UNE IDÉE OU UN PROJET POUR DÉVELOPPER LE PAYS RETHÉLOIS ?

## CONTACTEZ L'ÉQUIPE TECHNIQUE



03 52 100 125



LEADER@cc-paysrethelois.fr



Communauté de communes  
du Pays rethélois  
Hôtel de Ville – Place de la République  
08300 RETHEL

[www.paysrethelois.fr](http://www.paysrethelois.fr)

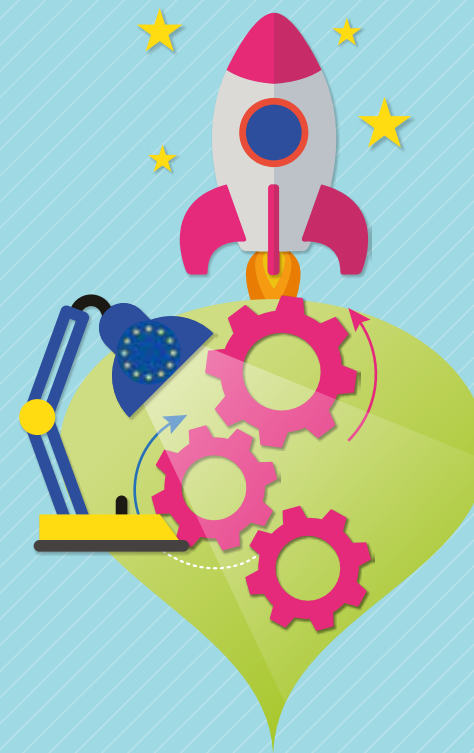
[f /Galdupaysrethelois](https://www.facebook.com/Galdupaysrethelois)

LE PROGRAMME

LEADER

DU PAYS RETHÉLOIS

ECONOMIE



Le programme LEADER est cofinancé par l'Union européenne, Fonds européen agricole pour le développement rural, L'Europe investit dans les zones rurales.



